



Syndicat National des Médecins, Chirurgiens,
Spécialistes, Biologistes et Pharmaciens des
Hôpitaux Publics



ALLIANCE HÔPITAL
SNAM-HP & CMH

Le 11 mars 2021

Communiqué Spécial

Gouvernance de l'Hôpital : le rapport Claris n'est pas respecté, la gouvernance reste à la main des directeurs !

Ce jour, lors du Conseil Supérieur des Personnels Médicaux (CSPM), vos représentants élus ont réitéré leur vote défavorable du 2 mars 2021 sur le projet d'ordonnance relative aux groupements hospitaliers de territoire et à la nécessaire médicalisation des décisions à l'hôpital qui ont été tant bafouées par la loi HPST de 2009. Nous avons voté contre car le texte présenté était le même dans le fond, avec des modifications techniques mineures dont nous n'avons même pas eu le détail écrit avant la réunion.

Les deux autres projets de décrets (projet de décret relatif aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital et projet de décret relatif aux attributions des présidents de commission médicale de groupement et de commission médicale d'établissement) qui avaient, la semaine dernière, fait l'objet d'un vote unanimement défavorable de la part des médecins n'ont pas été soumis au vote dans ces conditions.

Seul le collège des représentants des établissements de santé a voté pour le projet d'ordonnance.

Quelle est la suite ?

Ordonnance et décrets vont être soumis au Conseil d'État pour poursuivre le processus législatif. Nous espérons que les débats permettront d'obtenir une réelle médicalisation de la gouvernance avec pour nous :

- un nécessaire **avis favorable de la CME requis** pour que le projet médical soit validé ;
- concernant les GHT, **un avis favorable de la commission médicale du groupement des hôpitaux (CMG) est absolument nécessaire ;**
- **des codécisions entre les Présidents des CME/les Présidents des CMG et les directeurs** sur les nominations des chefs de pôle et des chefs de service, l'organisation interne en pôle et services, la politique de la qualité de la sécurité et de la pertinence des soins prévues par ces textes.

Tous ces éléments permettront de retrouver l'essence du **Rapport Claris (1), que nous avons approuvé**, et **l'engagement du Président de la République** en 2018 et dès le début la crise sanitaire.

La CME ne peut voir ses responsabilités amputées, car ce serait contester aux médecins le droit de prendre les leurs.

Nous continuerons à nous battre pour que « **la CME et les médecins puissent peser dans les décisions à l'hôpital et puissent prendre une part de décision propre** ». Les malades qui nous ont applaudit et les étudiants qui nous regardent attendent des **médecins décideurs**.

Dr Norbert SKURNIK, Président de la CMH
Pr Sadek BELOUCIF, Président du SNAM-HP

Soutenez l'action d'Alliance-Hôpital en adhérant en ligne :
www.alliance-hopital.org

(1) Rapport du Pr Olivier CLARIS sur la Gouvernance et la simplification hospitalière, Juin 2020

Alliance-Hôpital SNAM-HP & CMH
15, rue Ferdinand DUVAL – 75 004 PARIS
www.alliance-hopital.org